

LA GARZETTE

BULLETIN MUNICIPAL / N° 10 / DÉCEMBRE 2011

LE HÉZO



CHARON - www.image-air.com ©



Bonjour à Toutes et à Tous,

En ce mois de novembre (où j'écris ces quelques lignes) aux températures de printemps, il est difficile de croire que Noël est à notre porte, et pourtant ! Cela fait déjà six mois que le numéro neuf de La Garzette est paru. L'été et l'automne se sont écoulés sans bouleversements dans notre commune.

Beaucoup de petits travaux de remise en état et de mise aux normes ont été entrepris, vous en trouverez le détail au fur et à mesure de votre lecture dans les pages qui suivent.

Le travail sur le PLU, interrompu pendant l'été, a repris son cours. L'étude portant sur les eaux pluviales est en cours, elle est réalisée par le Cabinet HYDRATEC. Ses résultats seront communiqués et mis à la disposition du public en mairie, comme pour toutes les études ou les diagnostics réalisés pour le compte de la commune. La prochaine phase du travail va nous permettre d'aborder le délicat problème du zonage et des droits à construire.

Les obligations qu'impose la loi sur les ha-meaux nous posent d'immenses soucis. Des terrains jusque là constructibles deviennent impropres à la construction, c'est une bataille sans nom que nous menons pour pouvoir continuer à nous développer, et éviter que quiconque soit lésé. C'est malheureusement déjà fait pour certains.

Cela nous interroge, car s'il n'est pas possible de construire de façon raisonnable dans le futur, il sera difficile d'atteindre les équilibres financiers nécessaires à notre fonctionnement. Car on ne peut pas impunément nous imposer sans cesse de nouvelles charges sans nous laisser les moyens de recettes nouvelles ! Affaire à suivre !

A titre d'exemple et pour information, beaucoup d'ampoules de notre système d'éclairage public ne sont plus aux normes, il faudra les changer d'ici 2015. Un diagnostic de notre réseau a été fait par le SDEM, il nous en coûtera environ 60.000 € HT pour le sécuriser et l'adapter aux nouvelles normes découlant du Grenelle II. Ce n'est pas rien

pour une petite commune et tellement d'autres choses !

Le rond-point sur la R.D. 780 a fait peau neuve. Une plate dénommée « Les Quatre Soeurs » nous a été donnée par M^{me} Rozenn Le Doridou, de Séné. C'était son outil de travail. Christophe et Didier, nos agents communaux, l'ont parée de jolies couleurs. Elle a fière allure au milieu de la végétation mise en place par les pépinières Le Lestin, de Muzillac.

Apart cela, vous êtes de plus en plus nombreux à utiliser CREABUS (système de transport à la demande mis en place par les TPV et Vannes Agglo), c'est bien. Un nouveau point d'arrêt vient compléter les deux premiers : de Kermarch et de la mairie, c'est maintenant le tour de Kerfontaine. Le ticket vaut le même prix que celui d'un bus ordinaire.

D'autre part, comme beaucoup d'entre vous, j'ai constaté que de nombreux jeunes enfants circulent très tardivement à la nuit tombée. Ils se servent de vélos non éclairés. Ils semblent totalement ignorer les règles élémentaires de circulation et utilisent la chaussée n'importe comment. Ils n'ont pas de gilets réfléchissants, ils sont parfois à plusieurs sur les mêmes vélos et sont dans la pénombre, très difficiles à voir. Cela les place dans des conditions possibles d'accident. Apprenons la route aux enfants, c'est tellement mieux avant...

Le Conseil Municipal et les agents communaux se joignent à moi pour :

- vous souhaiter en ces temps très difficiles beaucoup de bonheur, une bonne santé et des vœux multiples pour vous et vos familles ;

- vous inviter à la traditionnelle cérémonie des vœux qui aura lieu le vendredi 13 janvier à 18 heures dans la salle de L'Estran ;

- solliciter votre participation à la collecte de dons que nous organisons en mairie du 16 au 21 janvier, au profit de la Banque Alimentaire.



Josiane BOYCE,
Maire.

SÉANCE DU 17 JUIN 2011

Le Conseil Municipal...

- Désigne les délégués des conseillers municipaux et leurs suppléants en vue des élections sénatoriales. Après avoir voté à bulletins secrets, M. Guilbert (12 voix), M^{me} Boyce (10 voix), M. Lebert (10 voix) sont élus délégués titulaires ; M^{me} Bar-Bizet (12 voix), M. Caudal (10 voix), M. Gain (10 voix) sont élus délégués suppléants.

- Approuve la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération étendant son domaine de compétences à l'aménagement numérique du territoire (établissements, exploitation, acquisition et mise à disposition d'infrastructures et réseaux de télécommunication à très haut débit).

- Emet un avis favorable à la dissolution du Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique des cours d'eau des bassins versants de l'Est du Golfe du Morbihan (SIAH) et approuve conséquemment la répartition du résultat excédentaire entre les communes adhérentes (677,64 € pour Le Hézo).

- Accepte la proposition de la Société Média Plus Communication pour l'édition gratuite d'un plan-guide de la commune (réalisation prévue en 2012).

- Autorise le versement d'une subvention de 104,10 € (0,15 € par habitant) à l'association l'Entente Morbihannaise du Sport Scolaire (EMSS) qui met des kits de matériels sportifs à la disposition de l'école pendant une durée de six semaines.

- Accepte une participation unique aux frais de mise à disposition d'un radar pédagogique deux semaines par an, à la hauteur de 366,76 €, sur le territoire communal.

- Fixe à 90.000 €, au lieu de 92.960 €, le prix de vente du lot n° 4 du Clos Stivel, après avis du Service des Domaines.

- Attribue à la Société Hydratec le marché de réalisation d'un schéma directeur des eaux pluviales pour un montant total de 18.960 € HT et sollicite les subventions pouvant accompagner ce dossier auprès de l'Agence de l'Eau et du Conseil Général.

- Retient la Société Ansamble Breiz pour la fourniture et la livraison des repas du restaurant scolaire.

- Fixe à 3,20 € le prix du repas pour tenir compte de l'intégration d'un service hebdomadaire de fruits ou légumes biologiques. Le tarif précédent (3,15 €) avait été maintenu durant les quatre dernières années scolaires.

- Maintient à l'identique les tarifs de la garderie périscolaire (0,75 € le quart d'heure, 1,40 € l'heure).



SÉANCE DU 16 SEPTEMBRE 2011

En ouverture de séance, M^{me} Hérisset, du SDEM, présente au Conseil municipal le résultat du diagnostic de l'éclairage public réalisé par le bureau d'étude SOGREAH. Le rapport est en mairie à la disposition de tous. Il reflète l'état du réseau et hiérarchise les priorités : mise en sécurité, rénovation tenant compte de l'évolution de la législation et des capacités financières (communales ou privées pour ce qui concerne les lotissements de ce type).

Le Conseil Municipal...

- Sollicite une subvention de 1.000 € HT auprès du Conseil Général au titre du programme départemental d'aides aux communes sur la voirie communale.

- Attribue une subvention exceptionnelle de 275,37 € TTC à l'Amicale laïque pour la rembourser de la dépense occasionnée par la présence de la Sécurité civile au Hézo lors de la Semaine du Golfe.

- Décide d'accompagner l'Association paroissiale quant à l'organisation de fêtes supplémentaires pour le financement de la chaudière de l'église, la commune ayant réalisé récemment les travaux de peinture et de remplacement de l'escalier.

- Réaffirme sa position concernant la cession gracieuse de parcelles foncières par des particuliers à la commune : celle-ci doit inclure tous les frais inhérents à ce type de transaction (frais de dossier, d'actes notariés...).

OUVERTURE DE LA MAIRIE

La Mairie est ouverte au public du lundi au vendredi, de 9 heures à 12 heures et l'après-midi uniquement sur rendez-vous.

Tél. : 02.97.26.44.87.

Fax : 02.97.26.40.24.

Mail : mairie.hezo@wanadoo.fr.

En cas d'urgence et en dehors des heures d'ouverture, appeler le 06.31.54.75.55.

L'intégralité du compte rendu de chaque séance du Conseil municipal est affichée près de la Mairie et consultable sur place ou sur le site internet (www.lehezo.com). Depuis sa création le site internet communal a enregistré plus de 6.000 visiteurs.

Vous trouverez également sur le même site internet : les menus de la cantine, la programmation des manifestations locales et de nombreuses informations sur la commune, son histoire, les sentiers côtiers, le circuit des fontaines, l'économie locale, la vie associative, « La Garzette »...

Mis à jour régulièrement, il vous permet de suivre l'actualité communale.

A PROPOS DE L'EAU *Extraits du rapport annuel 2010 du SIAEP consultable en mairie.*

EAU POTABLE

EN 2010 le réseau des quinze communes adhérentes, d'une longueur de 931 km, alimente 31.411 abonnés qui ont consommé 2.507.463 m³ d'eau potable. Le rendement du réseau était de 92,4 % contre 90,5 % en 2009. La démarche de protection de la ressource en eau est en cours de finalisation.

ASSAINISSEMENT

Le réseau collecte les eaux usées provenant de 24.211 habitations ou immeubles. Il est composé de 457 km de collecteurs et de 156 postes de refoulement. Les eaux usées sont traitées par 19 stations ayant une capacité totale de 136.267 éq/hbts. La population estivale de pointe de l'ensemble des communes adhérentes au SIAEP est estimée à 113.022 habitants.

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Tarifs 2012

Frais de branchement

- Maison de 80 m² : 1.600 € (plus 17 € par mètre carré supplémentaire).
- Sur un terrain construit : 650 €.
- Sur un terrain nu : 1.100 €.

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (ANC)

Redevances 2011 / 2012 (TTC)

La réglementation nationale en matière d'assainissement non collectif impose aux particuliers de réaliser – tous les sept ans – un bilan complet de l'installation et une remise en conformité si nécessaire dans un délai de quatre ans.

En cas de vente de l'habitation, le rapport établi lors de ce bilan est à joindre obligatoirement à l'acte de vente. Ce document est valable trois ans par rapport à la date d'intervention de l'agent de contrôle sur la propriété.

- Contrôle de conception : 92,37 €.
- Contrôle de réalisation : 128,76 €.
- Etat des lieux d'une installation existante, visite de bon fonctionnement : 158,25 €.
- Visite technique obligatoire d'une installation existante dans le cadre d'une transaction immobilière, dérogation de raccordement : 189,90 €.
- Déplacement sans suite en raison de l'absence de l'abonné au rendez-vous : 42,20 €.
- Toute contre-visite : 85,10 €.
- Mise en œuvre et maintien d'une filière ne répondant pas à la réglementation en vigueur sans l'accord du SPANC : majoration de 100 % des redevances.
- Refus de contrôle manifeste de l'usager : majoration de 100 % de la redevance.

Lors de sa séance du 7 novembre dernier, le Comité syndical a décidé de ne pas augmenter ces redevances en 2012.

PRIX GLOBAL 2011 EAU POTABLE

+ ASSAINISSEMENT COLLECTIF

POUR UN ABONNÉ CONSOMMANT 120 m³

675,43 € TTC contre 656,77 € TTC en 2010.

Pour 2012 la facture globale eau potable plus assainissement collectif devrait s'élever à 650,31 € (HT) pour une consommation de 120 m³. A titre de comparaison le tarif 2011 était de 640,22 € (HT).

BIBLIOTHÈQUE (À L'ÉTAGE DE LA MAIRIE)

Horaires : le matin aux heures d'ouverture de la mairie et le **mercredi de 18 h à 19 h**.

Inscriptions : fiche d'inscription et règlement en mairie ou sur le site **lehezo.com** service gratuit.

QUELQUES CHIFFRES POUR 2011 :

- 385 nouveaux livres.
- Grâce à la subvention municipale de

2.000 €, **la bibliothèque a acheté 196 ouvrages et en a reçu 189 en dons**. Cela représente 113 romans, 40 romans policiers, 33 documents, 47 romans jeunesse, 34 documents jeunesse, 64 BD et 54 albums et contes. Une vingtaine de ces livres ont pour sujet la Bretagne.

• 300 ouvrages prêtés par la Médiathèque du Morbihan viennent compléter notre stock et sont changés tous les six mois.

• **Deux expositions** (prêtées par la MDM) **ont été présentées** : une en septembre sur les arbres remarquables du Morbihan et l'autre sur les sorcières en novembre. Cette exposition a été complétée d'une animation « *Raconte-moi des histoires de sorcières* » le mercredi 23 novembre à 17 h à la bibliothèque.

• Quatre bénévoles couvrent, rangent et entretiennent les livres le mardi de 14 h à 16 h (ouvert aux personnes qui veulent les rejoindre).

Service gratuit de proximité, n'hésitez pas à venir y emprunter un livre (on peut le faire venir par la MDM et sa navette à la bibliothèque si nous ne le possédons pas). Un simple geste : remplir une fiche d'inscription.

bibliotheque.hezo@orange.fr répond à toutes vos questions à propos de la bibliothèque.



LE NOUVEAU PLAN LOCAL D'URBANISME (P.L.U.)

Nous attendions des études et des dossiers en cours d'élaboration par les services de l'État pour reprendre la seconde phase. Il s'agissait en particulier de la prise en compte du dossier concernant les risques de submersion qui ont été largement revus à la baisse par rapport au premier document transmis en mairie en début d'année et de l'étude des eaux pluviales, ces deux éléments impliquant très sérieusement les démarches des futures zones à retenir dans la

mise en forme de notre document. Il est important que l'ensemble du montage de notre document final puisse être terminé avant début 2013.

Les ateliers ont donc repris pour poursuivre l'assemblage de ce document d'urbanisme en prenant en compte ces éléments nouveaux qui impactent très sensiblement la trame de nos futures projections d'aménagement. Le document graphique mettra en évidence les différentes zones à respecter, zones qui porteront de nouvelles désignations par rapport à notre Plan d'Occupation des Sols.

Aujourd'hui le document se déclinera en quatre secteurs :

- Le premier en **zones urbaines dites zones U** sera sous-divisé en trois sous-secteurs : **Ua** pour les zones à forte concentration urbaine (anciennement référencés en UA), les zones de densité moyenne **Ub** et les zones d'activité **Ui**, qui limiteront les possibilités aux logements de fonction et aux stricts besoins de l'entreprise et de la société.

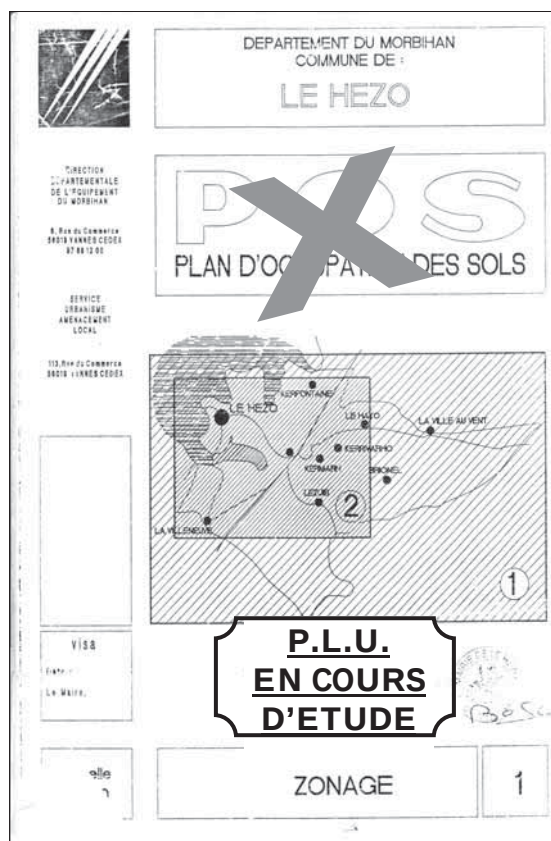
- Le second, les futures **zones AU** correspondant aux anciens secteurs de la commune ouvrant à des droits à la construction de caractères sensibles ou naturels (anciennement nommés Na ou Naa). Elles porteront les appellations **2AU** ou **1AU** répondant aux **zones à urbaniser fermées** et **zones à urbaniser ouvertes**, leurs classifications étant la justification ou non par rapport à l'insuffisance des réseaux. Ce sont

des réserves à l'urbanisation pour lesquelles il nous faut prendre en considération leurs espaces et prévoir en fonction de nos capacités de les projeter en secteurs urbanisables. Il faut néanmoins considérer qu'elles resteront très modestes tant en surface qu'en nombre eu égard à la réglementation des communes sous l'égide de la loi du littoral et par rapport aux moyens modestes de notre commune dans les possibilités d'aménagement de ces secteurs (extensions des réseaux et traitements des effluents). Il faut bien prendre en compte que **l'établissement de ce nouveau document (PLU)** est une projection pour une dizaine d'années, comme l'aura été **l'ancien document (POS)**. Il est donc important de prendre toute la mesure dans le temps de nos futures propositions qui resteront limitées en espace mais surtout en moyens.

- En ce qui concerne les **zones agricoles** appelées ou nommées zones **A** (anciennement enregistrées en secteur Nca, Ncb ou Ncc), elles porteront respectivement les nouvelles dénominations **Aa** pour les zones agricoles, **Ab** pour celles non constructibles et **Ac** pour les secteurs voués à l'aquaculture. Il faudra également prendre en compte un nouveau sous-secteur **Azh** qui comprend les zones humides à protéger.

- Enfin, les appellations pour les **zones forestières** dites **N** équipées ou non mais à protéger en raison de la qualité des sites, de leur milieu naturel, des paysages et de leur intérêt esthétique, historique ou écologique, porteront une appellation qui peut porter à confusion en **N** majuscule suivi d'une minuscule : **a** pour celles à protéger, **b** pour celles à vocation de loisirs (constructions limitées), **ds** pour le ou les secteurs strictement protégés, **zh** concernant les **zones humides**.

L'ensemble de tous ces secteurs se déclinera dans les pièces écrites, comme pour l'ancien document, en différents chapitres dont la rédaction sera sensiblement modifiée tant dans le contenu que dans la mise en forme. Elle sera plus significative sans enlever les prescriptions particulières déjà édictées sur l'ancien document. On retrouvera pratiquement l'intégralité des articles avec des sensibilités qui répondront plus directement aux aménagements envisageables sur les différents secteurs. Le planning prévisionnel pour mener à bien l'ouvrage prévoit encore une dizaine de réunions à développer durant les dix mois à venir, ce qui nous promet encore d'après discussions afin de maintenir notre calendrier et de présenter l'ouvrage à la population.



TRAVAUX DE RÉHABILITATION DES MARAIS DE LA VILLENEUVE

Le Conseil Général du Morbihan a acquis le site naturel des marais de La Villeneuve en 2002 dans le cadre des Espaces Naturels Sensibles. Ce site s'inscrit dans l'ensemble naturel du Golfe du Morbihan, notamment dans un réseau de marais endigués dont il partage les divers niveaux d'intérêt patrimonial, culturel, historique et écologique. Cet ancien marais salant a depuis longtemps été transformé pour l'affinage ostréicole puis abandonné.



En 2005, une réflexion avait été engagée sur son devenir et sa gestion. A l'issue d'un diagnostic réalisé par TBM associé à Bretagne Vivante, un scénario d'aménagement ayant pour objectif de favoriser l'ichtyofaune* et rendre le site plus attractif pour les oiseaux a été retenu en

2006. En 2007, une exposition en présentait une synthèse à travers plusieurs panneaux exposés en mairie.

Comme annoncé dans la précédente *Garzette*, les travaux de réhabilitation ont été entrepris en septembre par le Conseil Général. De quoi s'agit-il ? : ouvrir des brèches entre les petits bassins, renforcer et réhausser certaines digues, supprimer 400 m de diguettes afin de restaurer le fonctionnement hydraulique des marais. Ceci ne peut avoir qu'un effet positif sur la conservation des espèces et des habitats d'intérêt communautaire présents sur le site. Ultérieurement, l'édifice existant (en ruine) sera détruit et remplacé par un observatoire ouvert au public.

* *Ichtyofaune* : ensemble des poissons vivant dans un espace géographique ou un habitat déterminé.

CURAGE DE LA LAGUNE



La station d'épuration communale, de type lagune, a été mise en service en 1996. Elle collecte et traite les eaux usées en provenance de la partie agglomérée du



bourg et peut traiter la pollution de 600 équivalents habitants.

Comme toute station d'épuration, la pollution est digérée par des bactéries et les produits obtenus sont des boues.

Une étude sur ces boues a démontré leur intérêt agronomique (azote, phosphore, calcium). Elles sont donc valorisables en agriculture.

Un plan d'épandage a été réalisé par la SAUR et validé par la préfecture du Morbihan. Ce plan a défini 34 ha de surfaces agricoles sur Sarzeau, permettant les épandages et 24 ha ont été utilisés dans une exploitation agricole.

Le chantier de curage s'est déroulé sur deux jours les 29 et 30 août 2011. Le volume de boues extrait est de 1.553 m³.

Dans un premier temps, une grande partie de la phase eau de la lagune n° 1 a été stockée dans les bassins n° 2 et n° 3. Ensuite un engin de type chenillard s'est déplacé dans la lagune afin d'homogénéiser les boues.

Elles sont ensuite pompées par des tonnes à lisier qui les transportent et les épandent sur les parcelles agricoles du plan. Leur enfouissement est ensuite réalisé dans les douze heures suivant leur épandage.

A l'issue du curage, l'eau stockée dans les bassins 2 et 3 a été repompée vers la lagune n° 1.

Le chantier, mené par la SAUR service Valbé, pour le compte du SIAEP propriétaire de l'ouvrage, s'est déroulé dans de très bonnes conditions techniques et météorologiques.

COMPÉTENCES DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Précédemment dénommée Communauté d'Agglomération du Pays de Vannes, Vannes aggro regroupe 24 communes représentant un bassin de vie pour plus de 135 000 habitants. Son territoire de 521 km² bénéficie d'un réel dynamisme économique et touristique avec un point d'attrait formidable : le Golfe du Morbihan.



Vannes aggro, en tant qu'EPCI (établissement public de coopération intercommunale) assure des fonctions d'intérêt communautaire pour l'ensemble de ses communes membres. Elle définit des axes de croissance cohérents et élabore un projet commun pour demain afin d'obtenir une fructueuse synergie des atouts de son territoire.

Concrètement, Vannes aggro agit dans de nombreux domaines d'intervention à travers l'exercice de plusieurs compétences dont :

- la collecte des déchets
- le développement économique
- l'aménagement de l'espace
- le logement social
- la protection et la mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie
- les actions foncières ; constitution de réserves foncière
- les transports

- la construction, l'aménagement, la gestion et l'entretien d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire
- les infrastructures de communication d'intérêt communautaire (aériennes, routières)
- le développement universitaire
- l'accueil des gens du voyage.

ZOOM SUR LA COMPÉTENCE COLLECTE

DES DÉCHETS

Afin d'informer et d'apporter des renseignements pratiques sur la collecte des déchets, vous pouvez désormais consulter de nombreuses informations sur le site internet : www.vannesagglo.fr

- horaires et jours d'ouvertures des déchetteries
- localisation des points d'apports volontaires pour le verre, les emballages et les textiles
- consignes de tri
- redevance incitative
- compostage
- animations scolaires
- prêt de matériels pour les manifestations.

CONTACTS

Vannes aggro, P.I.B.S., 30, rue Alfred Kastler, BP 70206, 56006 Vannes Cedex. Tél. : 02 97 68 14 24. Fax : 02 97 68 14 25.
courrier@vannesagglo.fr
www.vannesagglo.fr

Service des déchets :
 0.800.300.245 (numéro vert).

VANNES AGGLO : UNE SITUATION FINANCIÈRE SAIN

Vannes aggro demeure peu endettée (13,757 M€ au 1^{er} janvier 2011 pour le budget principal). Son épargne brute reste à un niveau stable de 6,111 M€ (rapport encours de dette/épargne brute de 2,25 ans).

Mais la montée en charge des projets communautaires, combinée avec le ralentissement de ses ressources globales (les nouvelles ressources fiscales et DGF) va obliger la Communauté à devoir s'endetter dans un proche avenir.

Le budget primitif 2011 s'élève à 98,767 M€ (mouvements réels et tous budgets confondus), avec 72,880 M€ en fonctionnement et 25,887 M€ en investissement.

LES POINTS CLÉS

Le financement du budget principal s'établit essentiellement par les trois recettes suivantes qui représentent près de 94% des recettes de fonctionnement.:

- les **nouvelles ressources fiscales** issues de la réforme fiscale : 37,008 M€ (+ 2,58%),

- la **T.E.O.M.** : 12,380 M€ (évolution des bases pour l'assiette évaluée à + 4%),
- la **D.G.F.** : 5,901 M€ (stagnation).

LES CINQ PRINCIPAUX AXES DE DÉPENSES

DU BUDGET PRINCIPAL

- **Aménagement de l'espace et logement** : 7,528 M€, dont 3,017 M€ au titre de la politique du logement et 3,6 M€ pour les acquisitions foncières et le portage foncier.
- **Services à la population** : 25,251 M€, dont 15,036 M€ pour la collecte et le traitement des ordures ménagères, et 4,826 M€ pour le service incendie et secours).
- **Maintenance du patrimoine et fonctionnement** : 0,702 M€.
- **Economie et soutien à l'emploi** : 1,147 M€.
- **Enseignement supérieur et formation** : 10,845 M€ dont 10,150 M€ (deuxième enveloppe) pour le transfert de l'UFR à Tohannic.

PROTECTION DE LA BIODIVERSITÉ *(Suite et fin)*

Nous publions ci-après la dernière partie de l'exposé que M. Jean-Pierre Ferrand, conseil en environnement, a présenté aux élus de l'Agglomération dans le cadre de l'Agenda 21.

4. AGIR POUR LA BIODIVERSITÉ : QUELQUES PRÉALABLES

Intégrer la biodiversité dans tous les PLU.

Le SCOT doit faciliter l'intégration de la biodiversité dans les PLU : en repérant les continuités naturelles d'intérêt intercommunal et en demandant leur préservation par les PLU, en apportant des éléments de connaissance de l'environnement local.

Le souci de la biodiversité peut s'exprimer dans le PADD et se traduire dans tous les éléments d'un dossier de PLU, notamment dans le zonage et les orientations d'aménagement des futurs quartiers.

Préserver l'existant est loin de suffire : il faut aussi être en mesure de faire venir davantage de nature dans les espaces urbains existants ou à créer.

Attention aux « effets pervers » de réglementations protectrices trop systématiques.

Davantage de biodiversité dans la ville.

Créer de la nature et de la biodiversité dans le cadre de projets urbains : c'est possible et cela se fait de plus en plus, mais il faut des compétences et un savoir-faire particuliers.

Les ZAC (zones d'aménagement concerté) sont pour cela un outil privilégié qui permet à la collectivité d'avoir des exigences de qualité et de les faire respecter. Même avec d'excellents schémas d'aménagement, le lotissement classique peut difficilement aboutir à de tels résultats.

La gestion des eaux pluviales à l'air libre est une manière, mais pas la seule, de faire venir de la biodiversité dans des quartiers urbains. La création de parcs publics et de jardins partagés est également nécessaire

pour accompagner la densification urbaine.

Gérer différemment les espaces publics.

L'attention portée à la biodiversité conduit nécessairement à modifier les pratiques de gestion des espaces publics, notamment en ce qui concerne :

- le désherbage, pour éviter les traitements chimiques,
- la tonte des espaces verts, pour favoriser la diversité de la flore et réduire les coûts d'entretien (notion de « gestion différenciée » en fonction des usages),
- les plantations de végétaux, pour privilégier des essences rustiques et peu coûteuses,
- la taille des arbres...

Toutes ces évolutions doivent être bien expliquées à la population.

La biodiversité accessible à tous.

La biodiversité est synonyme d'une multitude de plaisirs et d'agréments peu coûteux qui doivent profiter à tous les habitants. Pour cela, elle doit être rendue accessible dans toute la mesure du possible.

Cela nécessite de disposer d'espaces naturels publics correctement répartis, ainsi que d'accès sûrs, pratiques et agréables depuis les secteurs d'habitats.

Les habitants du voisinage peuvent éventuellement être associés à l'étude et à la gestion de certains de ces espaces.

Une telle politique ne peut résulter des hasards des opportunités foncières et ne s'improvise pas.

Informier et éduquer.

Une agglomération peut informer les habitants non seulement sur ce qu'elle fait pour la biodiversité, mais aussi sur ce qu'ils pourraient faire.

Des actions auprès des propriétaires de jardins sont particulièrement nécessaires, pour promouvoir des pratiques plus respectueuses de la flore et de la faune sauvages.

CRÉABUS = TRANSPORT DE PROXIMITÉ



Dans les créneaux horaires non desservis par les bus (plus d'une heure d'attente entre deux passages), le service Créabus proposé par Vannes aggro permet de se déplacer à la demande.

Les dernières statistiques qui nous sont parvenues permettent de constater une utilisation de ce service en nette augmentation.

Ainsi, en 2011, de janvier à septembre, 77 déplacements au départ du Hézo ont été effectués grâce à ce moyen de transport :

- 3 à destination de Séné/Le Pouffanc

- 1 à destination de Sulniac
- 15 à destination de Surzur
- 7 à destination de Theix
- 5 à destination de Treffléan
- 46 à destination de Vannes.

A présent trois point de départ de Créabus sur la commune :

- devant la mairie,
- aire de covoiturage,
- arrêt bus de Kerfontaine.

Renseignements et réservations : appeler au 02.97.01.22.88, du lundi au vendredi de 8 h à 17 h et le samedi de 8 h à 12 h 30.

TRIER PRÉSERVE L'ENVIRONNEMENT ET CRÉE DE L'EMPLOI

Chaque jour, grâce au tri et au recyclage des emballages ménagers, nous participons à la protection de l'environnement : émissions de CO₂ évitées, eau, énergie, ressources naturelles préservées, et créons de l'emploi !

EN TRIANT, VOUS PRÉSERVEZ

LES RESSOURCES NATURELLES

Une quinzaine d'années auront suffi à ancrer dans nos habitudes de consommateurs un réflexe qui n'avait pourtant rien de naturel mais qui est devenu un geste quotidien pratiqué par 87% des Français *.

Le recyclage des 12.056 tonnes de déchets recyclables, triés par les habitants de Vannes agglomération en 2010, ont permis de limiter les impacts environnementaux : la consommation de ressources naturelles (eau, pétrole, charbon...), la consommation d'énergie, effet de serre (émissions de CO₂...), la pollution de l'air, pollution des eaux...



Les 5.398 tonnes de bouteilles, pots et bocaux en verre recyclés en 2010 sur le territoire de Vannes agglomération ont permis :

- l'économie de 3.588 tonnes de sable,
- l'économie de 6.374 m³ d'eau soit la consommation moyenne domestique annuelle de 116 habitants,
- 7.983 MWh d'énergie soit la consommation moyenne domestique annuelle de 775 habitants,
- l'évitement de 2.523 tonnes équivalent CO₂ soit l'émission moyenne domestique annuelle de 1.500 habitants.

Les 6.658 tonnes de bouteilles et flacons en plastique, acier, aluminium, papier, journaux, magazines et carton recyclés en 2010 sur le territoire de Vannes agglomération ont permis :

- l'économie de 375 t de pétrole brut,
- l'économie de 27 t de bauxite,
- l'économie de 372 t de minerai de fer,
- l'économie de 8.276 t de bois,
- l'économie de 279.290 m³ d'eau,
- l'économie de 120 t de gaz naturel,
- 6 730 MWh d'énergie,
- l'évitement de 2.034 tonnes équivalent CO₂.

Bon à savoir : une famille de quatre personnes qui trie ses emballages permet d'éviter l'émission de 115 kg de CO₂ chaque année, soit l'équivalent de 717 km en voiture, et d'économiser 688 kWh soit l'équivalent de 4.590 heures de télévision.

EN TRIANT, VOUS PARTICIPEZ AU DÉVELOPPEMENT D'UN SECTEUR D'ACTIVITÉS CRÉATEUR D'EMPLOIS.

Depuis 1992, la collecte sélective, le tri et le recyclage des déchets d'emballages ménagers ont permis de créer 28.000 emplois* en France.

A Vannes agglomération, 21 personnes s'occupent de la collecte des déchets ainsi que 6 saisonniers qui sont recrutés durant un mois pour répondre à l'augmentation d'activité et au remplacement du personnel titulaire en congé. **20 personnes travaillent pour trier** nos déchets recyclables au centre de tri. Ce nombre peut monter jusqu'à 35 durant les fortes périodes. Enfin, d'autres emplois sont créés dans les filières et les entreprises de recyclages répartis en France.



QUELQUES CHIFFRES TRÈS PARLANT :

L'aluminium :

30 % de l'aluminium produit vient déjà du recyclage. Il se recycle à 100 % et indéfiniment, et cette fabrication secondaire nécessite beaucoup moins d'énergie que celle effectuée à partir de matière première vierge (95 % en moins). Avec 1 tonne d'aluminium fabriquée avec des déchets d'emballages, nous économisons 2,4 t de bauxite** et 1 m³ d'eau. Une fois recyclé, nous retrouvons notre aluminium dans des tondeuses à gazon, des radiateurs, des semelles de fer à repasser. Ainsi, en triant 250 cannettes nous pouvons fabriquer un cadre vélo.

Les bouteilles et flacons en plastique :

Issus de la transformation du pétrole, les bouteilles et flacons que nous recyclons aujourd'hui sont de deux types : les bouteilles transparentes et les opaques. Grâce au tri et au recyclage d'une tonne de ces bouteilles et flacons nous économisons près de 610 kg de pétrole brut et 300 kg de gaz naturel. Les débouchés pour cette nouvelle matière issue du recyclage sont multiples. Ainsi nos bouteilles et flacons deviennent fibres textiles, rembourrage pour l'industrie automobile, tuyaux et mobiliers urbains ou encore sont recyclés directement en bouteilles et flacons plastiques.

Le verre :

Finissons par le verre. Chaque bouteille en verre fabriquée aujourd'hui contient plus de 50 % de verre recyclé. Après collecte et traitement dans les verreries, le verre d'emballage redevient des bouteilles en verre, car le verre se recycle à 100 % et à l'infini. Par ailleurs, avec le recyclage d'une tonne d'emballages en verre, on économise 660 kg de sable et 100 kg de calcaire.

*Source Eco-Emballages.

** Minéral contenant de l'aluminium.

DISTRIBUTION DE COMPOSTEURS INDIVIDUELS

Depuis 2003, 13.199 foyers ont été équipés d'un composteur individuel par les services de Vannes aggro. L'objectif est de continuer d'en équiper 1.000 par an d'ici 2015, ce qui représentera au total un gain de 10 % sur le tonnage des déchets.



Poursuivant sa campagne de maîtrise des déchets, Vannes aggro a organisé au Hézo, plus précisément à L'Estran, le lundi 30 octobre, de 18 à 19 h 30, une réunion d'information suivie d'une distribution gratuite de composteurs. Plus de cent personnes, sensibilisées par le sujet, ont écouté avec attention l'exposé de M. Garancher, responsable de ce service à l'Agglo, accompagné d'une projection Power Point.

Après le petit jeu des questions/réponses destiné à répondre aux points non abordés lors de l'exposé ou demandant des explications, un composteur et un bio seau ont été remis à toutes les personnes qui s'étaient



préalablement inscrites. Un "drive in" avait été mis en place à la sortie du parking pour faciliter la distribution et réduire au minimum le temps d'attente et de chargement.

Pour toute information complémentaire et renseignements à propos de la prochaine distribution, appeler au 0800 300 245.

AU HÉZO

PROCHAINS RAMASSAGES
DES ENCOMBRANTS
À DOMICILE :
MARDI 21 FÉVRIER
MARDI 5 JUIN

Sont uniquement concernés : gros électro-ménager, meubles démontés, sommiers, matelas... uniquement dans la limite de 1 mètre cube.

Il est indispensable de téléphoner préalablement au service compétent la veille avant 12 heures.

Tél. 0.800.300.245.

CENTRE NAUTIQUE AQUAGOLFE DE SURZUR : Un bilan encourageant !

Mis en service le 21 janvier 2010, le centre nautique a accueilli 98.566 personnes en 2010, à savoir :

- Public	75.746
- Scolaires	8.616
- Activités loisirs	5.559
- Apprentissage	8.832
- Groupes	3

Il y a lieu de souligner la fréquentation en période estivale (juillet/août) au cours de laquelle 29.761 entrées ont été comptabilisées. La fréquentation moyenne tournant autour de 6.800 entrées pour les dix autres mois.

Sur le plan financier, le résultat d'exploitation (fonctionnement) dégage un solde positif de 53.250 €. Toutefois il faut retenir que les charges des contrats de maintenance n'apparaissent pas en 2010, année des ga-

ranties, et qu'elles viendront se rajouter en 2011.

Afin d'optimiser l'exploitation du centre, plusieurs pistes sont à l'étude : intensification de la signalisation, augmentation du nombre de places de parking, aménagement d'espaces paysagers (tables de pique-nique, parasols, poubelles, terrains de volley-ball et de badminton, acquisition de transats...). A l'intérieur, installation de la clim à l'accueil, de tablettes et de patères au niveau de l'espace beauté.

L'établissement sera fermé les 24, 25, 31 décembre et le 1^{er} janvier.

Pour tout renseignement complémentaire sur les activités, animations proposées, jours et heures d'ouverture, appelez Motten Graetal au 02.97.42.05.33 ou aquagolfe@vert-marine.com sur internet.



UN NOUVEAU LOGO



Depuis plusieurs années, la commune est identifiée par le blason conçu par M. Renaud en 1994 se référant à la fois à son histoire (époque médiévale), la région (hermines), le patrimoine de la presqu'île (créneaux de Suscinio) et la faune (aigrette garzette).

Il était utilisé jusqu'à présent principalement pour le courrier (enveloppes, têtes de lettres, autocollants).

Au jour d'aujourd'hui, l'identification, la reconnaissance d'une région, d'une ville, d'une commune, d'une entreprise s'exprime par un système logographique liant l'écritu-

re au dessin pour former une image, dans laquelle un signe vaut un ou plusieurs mots, en abrégé logo. Pour autant les Egyptiens, avec les hiéroglyphes, étaient des précurseurs en la matière ! C'est pourquoi la commune peut également s'identifier dorénavant avec le logo reproduit sur la première page de *La Garzette*, déclinaison de celui retenu pour L'Estran il y a deux ans, qui veut exprimer à la fois la ruralité de la commune, son attachement à l'espace maritime, son cadre verdoyant, le mouvement perpétuel, la vie, quant à elle, étant symbolisée par les lettres ondulantes.

ÉTAT CIVIL



MARIAGES

Le 6 août 2011, Eric CALAND et Elodie HOARAU.

← *Elodie et Eric Caland.*

Le 1^{er} octobre, Jack FARGEOT et Lydie GOUELLO.

NAISSANCES

Le 23 juin 2011, Briac THEVENIN.

Le 28 août, Nina TARAUD LE VAILLANT.

Le 7 septembre, Andrea COQUEREL.

Le 6 octobre, Gaëlle LEFOLL.

DÉCÈS

Le 30 septembre 2011, Henriette MICHON, née le 11 juillet 1925.

NOCES D'OR

Il y a cinquante ans, le 2 juin 1961, ils s'étaient dit « Oui ». Françoise et Eugène BONETTI ont choisi, devant leur enfants et petits-enfants, la foule nombreuse de leurs amis et voisins, dans la salle du Conseil, et en présence, de M^{me} Josiane BOYCE, maire, et de M. Loïc LEBERT, premier adjoint, de se dire « Oui » à nouveau, à l'occasion de leurs Noces d'Or, le 2 juin 2011 à 16 heures.

Beaucoup de souvenirs d'une vie bien remplie, de l'émotion à revendre, des sourires et des rires, une grande complicité. Ce fut une bien belle cérémonie où rien n'a manqué. Étaient présents : le soleil, les photos souvenirs, le vin d'honneur, la joie et la gaieté des convives... et plein de bonnes choses encore. Nous leur renouvelons nos souhaits de longues années de bonheur.

UNE KERMESSE FAMILIALE



Le samedi 25 juin, le soleil était de la partie ! A l'invitation de l'Amicale laïque, c'est en famille que les parents d'élèves et leurs amis sont venus participer à la kermesse organisée sur l'espace loisirs à proximité de l'école Vert Marine.

Les différentes animations proposées : tir à l'arc, jeux de palets, de boules, maquillage, courses en sacs, pêche à la ligne, struc-



ture gonflable... ont suscité l'intérêt des enfants, c'était le but, et la passion des parents quelquefois.

Mais, l'attraction numéro un est restée le tir à la corde où petits et grands ont pu exprimer leur enthousiasme... avant d'aller se restaurer ou se rafraîchir. Voir le reportage photographique en pages centrales.

Merci à tous et à l'année prochaine !

Kermesse autour de l'école



Ballade contée en juin



Compagnie du Roi Zizo



Soirée du 13 juillet



Tournoi des Vénètes à Vannes



Repas des Anciens



Les petits monstres



Les sorcières s'exposent



Arrivée du Père Noël à l'école



BALADE CONTÉE

En vous promenant sur le sentier côtier de La Garenne, avez-vous déjà entendu le « chant du boa » ? Avez-vous, au détour d'un chemin, croisé « la renarde et la petite fille » ? Avez-vous, face au passage de Saint-Armel, écouté « le chant de la rivière » ? Avez-vous vu de vos propres yeux, à côté du pont du moulin, « la taupe et le soleil emprisonné » ?

Nous étions une trentaine et toutes ces aventures nous sont arrivées l'après-midi du 19 juin. C'est le monde magique et merveilleux de Caroline Avenel qui propose des paniers de contes pour tous les âges composés selon nos goûts et selon son inspiration. Le son mélodieux de la cithare a ajouté au mystère et nous a emmenés au pays des



rêves et du fantastique, bouquet de poésie, où la morale est toujours sauve dans de grandes brassées de tendresse.

Deux heures et demie de charme, de beaux paysages, de tranquillité et un goûter joyeux à la mairie. A faire et refaire.

Offert gratuitement au public et financé par Vannes Agglo.

ÉBLOUISSEMENTS



Le mercredi 13 juillet, un coucher de soleil magnifique était au rendez-vous fixé par l'Union Sportive Saint-Armel / Le Hézo. Jugez-en par vous-même en pages centrales !

Dès 20 heures plus de trois cents Saint-Armellois et Hézotins ont pu apprécier le barbecue proposé par les footballeurs pour

attendre le feu d'artifice cofinancé par les deux municipalités et tiré avec brio.

A 23 h 30, les tirs successifs des différentes pièces se sont succédés pour enflammer à leur tour le superbe cadre du pont du Moulin. Un quart d'heure, cela a duré seulement un quart d'heure ! Mais quel plaisir pour l'assistance et quel ravissement pour les yeux !

On ne remerciera jamais assez les bénévoles et les services techniques des deux communes pour l'accompagnement logistique.

COMPAGNIE DU ROI ZIZO

La compagnie avait planté son chapiteau et installé ses caravanes au pont du moulin pour des spectacles les 15, 16 et 17 juillet. Elle proposait chaque soir la pièce de théâtre « Don qui ? », théâtre avec costumes et marionnettes, inspiré du roman de Cervantès.

Après une petite pause où chacun pouvait se restaurer au « resto de la reine Zaza » ou à la buvette, la seconde partie de soirée laissait place à des concerts différents : chansons, fest noz ou blues selon le soir.

La météo n'était pas dans ses meilleurs jours : pluie et vent étaient de la partie. Mais grâce à la solidarité hézotine (ils se reconnaîtront...) pour vaincre les intempéries, des stands ont pu être prêtés, montés et abriter les courageux spectateurs.

Tributaires de Madame Météo, les amateurs de fest noz ont réussi à danser sous le chapiteau mais auraient préféré être en plein air... La bonne humeur était là à remplacer le soleil.

(Photos en pages centrales.)

« LE HÉZO VU DU CIEL »

C'était le thème de l'exposition de photographies aériennes que M. Christophe Charon a présentée en mairie, dans la salle du Conseil municipal, du 16 au 25 juillet.

La soixantaine de photos exposées aux murs ou sur tables a permis aux nombreux visiteurs de découvrir sous un autre angle une partie de notre commune d'abord ainsi que de nombreux sites de la presqu'île.



Nous vous invitons chaleureusement à découvrir l'ensemble de la collection de M. Christophe Charon sur son site internet www.image-air.com car vous ne serez pas déçus ! Ses photos sont également disponibles à l'achat en ligne à partir du site et sur commande pour les réalisations particulières.

Tout le monde aura reconnu en page un de couverture de "La Garzette" la partie la plus ancienne du bourg photographiée depuis le paramoteur de M. Charon que nous remercions pour son initiative.

ROUTE DE SURZUR



Courant juillet, une moissonneuse-batteuse a provoqué un léger affaissement de la chaussée sur la route de Surzur, précisément entre le rond-point et le carrefour vers Brionel.

Le soir même, le site a été sécurisé car le risque de voir une voiture aller au fossé était réel.

Après acceptation du devis, l'entreprise de terrassement et de travaux publics

Jouanno a pris les choses en mains en septembre : pose de 12 m de buses cannelées renforcées, blocage béton de la chaussée, remise à niveau du bas côté.

Prudence ! Cet axe routier est emprunté par plus de 600 véhicules tous les jours. La route est étroite, également empruntée par des cyclistes... et les piétons pour se rendre au bourg.

Partageons la route !

TOURNOI DES VÉNÈTES

Eh oui ! Cette année, notre commune était présente pour l'habituel tournoi des Vénètes à Vannes organisé par le Kiwanis Club malgré le changement de date : il a eu lieu le 27 août ! Absente depuis deux ans par désistement de candidats, Le Hézo était représenté grâce à Christian, le capitaine de l'équipe, Antoine le joueur, Daniel le barreur, Aurore, Frédéric, Jérôme, Loïc, Olivier et Philippe les rameurs et Victoria la responsable terrestre.

Grâce à l'aide de notre sponsor « *Le Clapotis* » et d'une participation des trois associations présentes à la Semaine Du Golfe (Amicale Laïque, Hézo Loisir, U.S. Saint-Armel / Le Hézo), et de la mairie, notre équipe inaugurerait les vareuses bleues repré-



sentant Le Hézo. Le soleil était de la partie et notre équipe a passé les éliminatoires sans difficulté. Elle a terminé septième en perdant en quart de finale. La journée s'est passée dans une ambiance conviviale et le rendez-vous pour 2012 est lancé...

RADAR PÉDAGOGIQUE

Dans l'édition précédente de *La Garzette*, nous vous avons informés de la mise en place temporaire - pendant deux semaines - d'un radar pédagogique à l'entrée du bourg.

Cet équipement, acheté dans le cadre de la mutualisation des moyens par plusieurs communes, n'a malheureusement pas pu

être mis en place en temps voulu car il a subi des dégradations le rendant inutilisable... jusqu'à réparation.

Dès sa remise en état nous ne manquerons pas de solliciter à nouveau son installation sur la commune à différents endroits comme, par exemple, route de Surzur...

COLONNES DE DÉCHETS DÉPLACÉES

Précedemment positionnées (provisoirement) en face du cimetière, les colonnes destinées à recevoir les déchets verres, papiers, plastiques et vêtements ont regagné à la fin du mois de septembre l'espace précédemment aménagé qui leur était destiné dans le bas de l'impasse de la Garenne, protégé des regards par une haie dissimulatrice et facilement accessible en voiture.

En agissant ainsi, la municipalité a voulu à la fois restituer au cimetière son environnement initial et récupérer quelques places de parking qui font cruellement défaut près

de l'église lors d'inhumations particulièrement, sans pour cela porter atteinte au cadre de la Garenne.





L'Ecole Vert Marine, c'est une équipe de 3 institutrices, pour accueillir cette année 74 enfants : 27 élèves pour la classe de Dominique Del'homme, directrice de l'école, qui a en charge le cycle

1, respectivement 16 et 30 élèves en cycles 2 et 3 pour Pascale Plassard et Elsa Grandadam.

Au sein de l'école travaillent également Irène Fleuret, Marie-Line Jouannic, et Christine Bertho.

L'école déplore le non-renouvellement du contrat d'aide administrative occupé par Sandrine Longeaud.

Après les élections des parents représentants au Conseil d'école le 15 octobre : M^{me} Gloro, M. Le Quang Trieu, M. Caudal sont élus. Suppléantes : M^{me} François, M^{me} Collin, M^{me} Hemonet.

ACTUALITÉS

Projets réalisés :

- Les classes de cycle 3 et 2 avec les élèves de grande section ont déjà participé à plusieurs activités éducatives : **les Virades de l'espoir** le 23 septembre.



- **La pêche à pied.** Le vendredi 27 septembre les élèves des cycles 1 et 2 sont allés à la plage de Kerfontaine pour récolter ani-



maux et plantes afin de faire vivre un aquarium marin.

- Les élèves du cycle 1 sont allés à Sarzeau assister au **spectacle** « Mer agitée à peu agitée »

- La **vente de citrouilles** est renouvelée grâce à une généreuse donatrice au profit de la caisse OCCE de l'école.

- Les mardi 15 et mercredi 16 novembre, nous avons déménagé la classe de M^{me} Plassard. C'est une installation provisoire, des travaux vont être entrepris pendant les vacances de Noël pour régler le problème d'excès de chauffage.

- Les élèves de cycle 1 sont allés au **musée** de Vannes le 6 décembre visiter l'exposition intitulée « Magie des couleurs ».

Projets à venir :

- Les élèves de cycle 2 GS CP CE1 participeront aux programmes « **Ecole et cinéma** ».

- Les élèves de cycle 2 auront **neuf séances de piscine** au deuxième trimestre.

- **Plusieurs spectacles** seront proposés par la communauté d'agglomération aux élèves des cycles 2 et 3.

INVASION ÉPHÉMÈRE

Le 31 octobre de l'an 2011, les sorcières, les fées et les autres personnages ont pris d'assaut notre village.

Les jeunes enfants, sautant, dansant et dévorant toutes les friandises se trouvant sur leur passage, effrayaient les habitants.

Les adultes accompagnateurs, nombreux cette année, étaient en grande partie déguisés.

Tout ce monde a été accueilli par l'Amicale Laïque sur la place de la Mairie autour d'un vin chaud, d'une soupe à la citrouille et d'un chocolat chaud dans une ambiance chaleureuse. Une manifestation bien sympathique au demeurant pendant cette période de vacances scolaires.



REPAS DE FIN D'ANNÉE DES ANCIENS

Notre repas du CCAS s'est déroulé dans une ambiance familiale, marquée par un retour aux animations locales. Cette année, M^{me} Hélène Le Boulicaut et M. Henri Egron étaient les doyens de l'assemblée. Félicités par tous, ils ont reçu un cadeau particulier des mains de M^{me} le Maire.

Au moment de nos retrouvailles annuelles, nous avons eu une pensée affectueuse pour nos absents et les anciens qui nous ont quittés en 2011.

Les temps étant difficiles pour tout le monde, nous avons changé notre mode de fonctionnement afin de réduire les frais.

Malgré tout Paule ("Le Clapotis") nous a concocté un délicieux repas auquel elle a associé pour le service les adolescentes qui fréquentent les animations de « Hézo Loisir ». Ces jeunes filles en ont profité pour nous présenter quelques danses, avant de laisser la piste aux plus entreprenants.

Les soixante-cinq convives ont aussi apprécié les musiciens bretons de Saint-Armel, les joueurs de djembé, les conteurs et chanteurs du village. Nous n'oublions pas notre fidèle cantatrice la petite Dédée qui nous enchante et nous amuse tous les ans.

(Voir photos en pages centrales.)

COLLECTE LOCALE 2012 POUR LA BANQUE ALIMENTAIRE

DU LUNDI 16 AU VENDREDI 21 JANVIER

Le C.C.A.S. du Hézo a décidé d'accompagner, cette année encore, l'action de la Banque Alimentaire dans le Morbihan afin d'alimenter les stocks nécessaires pour la campagne en cours en organisant une collecte locale. Nous ne doutons pas que vous aurez à cœur, si vos moyens le permettent, de participer à la réussite de cette action locale de solidarité et d'avance nous vous en remercions.

A cet effet, **vous pourrez déposer votre contribution** (un kilo de sucre, des pâtes, un litre d'huile, une boîte de sardines, un kilo de riz, une boîte de thon, des légumes secs, des petits pots pour bébés, par exemple ou un chèque à l'ordre de la Banque Alimentaire) **à l'entrée de la Mairie, du lundi 16 au vendredi 21 janvier, de 9 heures à 12 heures, et également le mercredi 18, de 18 h à 19 h.**

RÉNOVATION DU PARATONNERRE DE L'ÉGLISE

L'entreprise Bodet, de Plérin, qui assure le suivi des équipements du clocher (cloches, pendule, et système parafoudre) est intervenue le mercredi 15 novembre. Une installation de protection contre les effets indirects de la foudre (parafoudre niveau 1) a été mise en place, conformément à la réglementation en vigueur, ainsi qu'une liaison équipotentielle.



L'entreprise Jouanno, de son côté, a réalisé le creusement puis le remblaiement de la tranchée ceinturant l'église. Celle-ci était destinée à accueillir la liaison équipotentielle assurant le raccordement entre la terre paratonnerre et la terre électrique, afin de contrôler les risques d'amorçages par différence de potentiel et les "remontées de terre" sur l'installation électrique du bâtiment.

ENTRETIEN DE RÉSEAUX

Au cours de la semaine 38, l'entreprise AH2O est intervenue contractuellement pour vider et nettoyer les bacs à graisse de la cantine et de la salle polyvalente.

De son côté, la SACER a effectué au titre de la garantie une nouvelle reprise sur le réseau d'assainissement de L'Estran. Destinée à éliminer un dysfonctionnement constaté au niveau de l'évacuation, nous espérons que cette intervention participera à réduire au maximum les effluves passagères qui nous avaient été signalées et dont la totale maîtrise s'avère délicate.



AMICALE LAÏQUE : LES NOUVELLES

Après la réunion de l'Assemblée générale voici la composition de son nouveau bureau :

- *Présidente* : Hamon Isabelle, que vous pouvez contacter au 02.97.43.91.51.
- *Secrétaire* : François Florence.
- *Trésorière* : Plaud Stéphanie.
- *Trésorière adjointe* : Longeaud Sandrine.
- *Conseiller technique* : Rouget Olivier.

Plusieurs actions vont être reconduites, tout au long de cette année :

◆ Tout d'abord, un bilan positif puisque nous avons obtenu un bénéfice de 2.567,67 euros (nous en sommes à 6.500 € sur le compte), ce qui va contribuer à financer les différents projets pédagogiques de l'école publique Vert Marine :

- Entrées au musée « Préhistoire »
- Entrées au cinéma.
- Spectacle de danse.
- Abonnements aux revues...



◆ Pour la **troisième édition d'Halloween**, une soixantaine d'enfants ont déambulé dans nos rues en quête de friandises en tous genres. Puis petits et grands se sont retrouvés autour d'une soupe de citrouille

(nouveau !), d'un chocolat ou d'un vin chaud. Quel délice !

Un grand merci aux Hézotines et Hézotins d'avoir joué le jeu et d'avoir si bien encadré les p'tits monstres.

◆ **Vente de sapins et de chocolats**, le 3 décembre.

◆ Un autre rendez-vous était prévu le mardi 13 décembre pour un **spectacle de Noël** animé par les élèves de l'école Vert Marine dans la salle de L'Estran.

◆ Ensuite **le 10 mars 2012, REPAS FESTIF avec SOIREE KARAOKE, ANNEE DISCO...** On attend vos idées ! Cette soirée se fera en partenariat avec « Hézo Loisir ».

◆ On n'oublie pas notre **VIDE GRENIER** deuxième édition (grand succès de l'an dernier avec 1.400 € de bénéfice), **le dimanche 15 avril 2012**. Nous rappelons que c'est la manifestation qui demande le plus de bénévoles : on compte sur vous !

◆ Et pour le plus grand bonheur des enfants, nous réitérons la **KERMESSE DE L'ÉCOLE, le samedi 30 juin**.

Nous terminons par un grand merci pour l'ensemble des bénévoles sans qui rien n'est réalisable, enfants, parents, commerçants et la mairie (élus et employés communaux).

Vous souhaitez nous contacter, avoir des infos sur les actions à venir, connaître le bilan financier des manifestations passées, faire une location de matériel (tables, bancs, stands...), proposer votre aide...

Pas de problème avec le site internet que nous mettons régulièrement à jour www.amicalelaïquelehézo.com ou par téléphone au 02.97.43.91.51.

Le bureau de l'Amicale laïque.

Pour ma troisième année, j'œuvre au sein du bureau. Je vous remercie tous de votre confiance.

L'an prochain, n'ayant plus d'enfants scolarisés dans notre école, nous serons trois membres du bureau à ne pas pouvoir reprendre un poste (ce qui ne nous empêchera pas d'être bénévoles). **Pensez dès à présent à l'avenir de l'ALH.**

Isabelle HAMON.

ASSOCIATION PAROISSIALE : APPEL AUX DONNS

L'église du Hézo, dernier vestige du patrimoine de la commune, est un bien qui nous appartient tous.

Depuis plusieurs décennies, nous avons la chance d'avoir des municipalités qui ont eu le souci de l'entretenir. Qu'elles en soient remerciées.

Seulement, pour lutter contre l'humidité afin de permettre au mobilier de rester en bon état, et aussi pour le confort des pratiquants du culte, il est nécessaire d'apporter un peu de chauffage pendant les mois d'hiver.

Or, la chaudière d'alimentation du chauffage, vieille de plus de quarante ans, était devenue hors d'usage ! Par conséquent, la

paroisse l'a remplacée au cours du mois de novembre. La facture des travaux s'élève à 14.905 €. Il faut reconnaître que pour le petit budget de la paroisse du Hézo, cette somme est faramineuse !

Les paroissiens bénévoles au service de l'Eglise ont pensé que, peut-être, chaque famille du Hézo serait heureuse de pouvoir participer à un geste de sauvegarde de leur patrimoine : il suffirait de quelques euros de la part de chacune pour que la charge soit moins lourde pour la paroisse.

Pour faciliter vos dons, des enveloppes vous seront distribuées dans vos boîtes à lettres. Par avance, soyez remerciés de votre générosité.

**DIMANCHE
22 JANVIER :
FÊTE DE LA
SAINT VINCENT**

HÉZO LOISIR

Pour ceux qui ne nous connaissent pas encore, HÉZO LOISIR est une association créée en 2010 pour les activités extrascolaires, qui travaille en pleine collaboration avec l'Amicale Laïque du Hézo.

Nous sommes une association qui regroupe plusieurs activités et dont les membres du bureau sont représentés par :

- M^{me} Corinne Feutry, *présidente*.
- M^{me} Caro Michèle-Paule, *vice-présidente*.
- M^{me} Laurence Lemore, *trésorière*.
- M^{me} Françoise Delétré, *secrétaire* et *costumière* (besoin d'aide, et merci).
- M^{me} Dominique Alos, *membre bienfaiteur*.
- M. Frédéric Feutry, *membre bienfaiteur*.



- Le **BASKET** animé par Frédéric Feutry, accueille les enfants à partir de 6 ans, le vendredi de 17 à 18 h, sur le terrain derrière l'école Vert Marine. En cas de mauvais temps, les enfants sont accueillis à la salle de L' Estran.

- La **GYMNASTIQUE D'ENTRETIEN** pour adultes, animée principalement par Michèle-Paule Caro et Corinne Feutry (cardio) le jeudi de 20 h 30 à 21 h 45, à la salle de L'Estran.

- Les **ARTS PLASTIQUES** pour les enfants à partir de 6 ans, animés par Michèle-Paule Caro et Dominique Alos, le mercredi de 14 à 16 h, à la salle de L'Estran.

Les enfants réalisent, entre autres, les décors du spectacle de fin d'année.

- La **DANSE et EXPRESSION ORALE et CORPORELLE**, pour les enfants de 6 à 10 ans, animées par Corinne Feutry, Michèle-Paule Caro et Dominique Alos, le mardi de 17 h 30 à 18 h 30, salle de L'Estran.

- La **DANSE MODERNE-JAZZ**, pour les enfants de plus de 11 ans, animée par Corinne Feutry, le mardi de 18 h 45 à 19 h 45, tous jours à la salle de L' Estran.

Cette année, nous accueillons une cinquantaine d'enfants pour les activités Danse et Théâtre.

Les animatrices et enfants travaillent de concert pour vous offrir, **le 16 juin 2012**, un spectacle aussi beau, sinon plus beau que l'année passée. Nous vous y attendrons donc nombreux et à très bientôt.

Toute l'équipe vous présente ses meilleurs vœux pour 2012 :

Corinne,
Michèle-Paule,
Dominique, Frédéric,
Laurence et Françoise.



CLUB DES RETRAITÉS LE HÉZO – SAINT-ARMEL

Les adhérents du Club des Retraités se réunissent les premier et troisième jeudis à la salle Marie-Le Franc à Saint-Armel chaque mois, sauf pendant les vacances d'été.

Pourquoi Saint-Armel plutôt que L'Estran du Hézo ? Tout simplement que la salle saint-arméloise est plus adaptée. Les intéressés peuvent se distraire en jouant aux cartes, scrabble ou simplement en discutant, dans une atmosphère conviviale et sereine. Ils ont un goûter offert par le club à chaque réunion.

En principe, au Printemps, en Automne et à la fin de l'année, une sortie ou un bon repas viennent les revigorer pour une journée.

Pour la période des fêtes de fin d'année sont prévus : la bûche le 8 décembre, l'Assemblée Générale le 15 décembre à Saint-Armel, **le repas de Noël à L'Estran le 20 décembre**. Donc mois chargé... et à la suite la galette des rois le 5 janvier 2012.

Nous espérons faire une ou deux sorties d'une journée en 2012. Pour toute adhésion n'hésitez pas à nous contacter. Pendant la période hivernale, quelqu'un peut venir vous chercher et vous ramener. Appelez aux numéros suivants : 02.97.43.92.09 ou 02.97.26.48.04 ou tout autre membre du Conseil d'administration.

Hervé-Dominique PIOTELAT
Président.



UNION SPORTIVE SAINT-ARMEL / LE HÉZO

L'U.S. Saint-Armel/Le Hézo, club de football commun entre les deux communes, est reparti pour une nouvelle saison avec un effectif de 46 joueurs qui se décompose en deux équipes seniors qui évoluent en district, une D2 et une D4.

Pour cette saison 2011/2012, l'U.S. Saint-Armel/Le Hézo est le seul club de la presqu'île de Rhuy a avoir deux équipes seniors avec le club de Le Tour du Parc et par contre le seul a avoir une équipe en D.

La photo ci-après a été prise lors du pot de début de saison, au cours duquel les nouveaux joueurs ont été présentés. C'était le dimanche 16 octobre 2011, à l'issue des matches.

Les entraînements se déroulent le mardi et le jeudi de 19 h à 21 h avec notre entraîneur Serge Camensuli.

Le bureau de l'association se compose de :

- Armel Le Du, *président*.
- Pascal Le Neveu, *vice-président*.
- Fabio Breget, *secrétaire*.
- Evelyne Laigo, *trésorière et correspondante*.
- Jean-Yves Gachet, *responsable d'équipe*.

- Bernard Guiot, *arbitre du club*.

FÊTES À VENIR

- **La galette des rois**, le dimanche 5 février 2012, à Saint-Armel.

- **Repas du foot**, le samedi 18 février 2012, à Saint-Armel.

- **Concours de pétanque**, le samedi 28 avril 2012, à Le Hézo.

- **Le footboulé**, le dimanche 20 mai 2012, au terrain de foot à Saint-Armel.

Pour tous renseignements : 02 97 26 48 83.

Pour la correspondance : 06 75 13 19 68.



ASSOCIATION FLEURS DE BOUCHONS 56

Depuis plusieurs années, l'association morbihannaise Fleurs de Bouchons 56, reconnue d'utilité publique, collecte les bouchons (liège et plastique) afin de financer l'achat de matériels pour handicapés (joëlettes, cycles adaptés, etc.). Actuellement seuls 12% des bouchons utilisés sont récupérés dans le Morbihan ! Pour 2011, quatre grands sacs de bouchons ont été collectés au Hézo que l'association est venue récupérer courant octobre.

Vous aussi, vous pouvez vous associer à cette démarche, qui a pour but de rapprocher les personnes valides et handicapées par le sport et les loisirs en déposant en mairie vos bouchons liège ou plastique. L'association fera le reste.



2012 : DATES À RETENIR

VENDREDI 13 JANVIER,

à 18 h, à L'Estran :

**VŒUX DU MAIRE
ET DE LA MUNICIPALITÉ.**

- Du lundi 10 au vendredi 14 janvier, le matin, en Mairie : **COLLECTE LOCALE POUR LA BANQUE ALIMENTAIRE.**

- **Dimanche 22 janvier : PARDON DE LA SAINT VINCENT.** Procession, office. Repas à L'Estran.

- **Samedi 18 février**, à Saint-Armel : **REPAS FOOT**, organisé par l'U.S. Saint-Armel - Le Hézo.

- **Samedi 10 mars**, à L'Estran : **REPAS KARAOKE/DISCO**, organisé par l'Amicale Laïque et Hézo Loisir.

- **Dimanche 15 avril**, à L'Estran : **VIDE GRENIER**, organisé par l'Amicale Laïque.

- **Samedi 28 avril**, à L'Estran : **CONCOURS DE PETANQUE**, organisé par l'U.S. Saint-Armel - Le Hézo.

- **Samedi 16 juin**, à L'Estran : **SPECTACLE DES ACTIVITÉS**, organisé par Hézo Loisirs.

- **Samedi 30 juin**, autour de l'école : **KERMESSE DE L'ÉCOLE**, organisée par l'Amicale Laïque.

RECENSEMENT MILITAIRE

Il n'est pas inutile de rappeler que tous les jeunes de nationalité française, garçons et filles âgés de 16 ans, doivent se recenser à la mairie (soit eux-mêmes ou leur représentant légal) dans les trois mois qui suivent leur anniversaire, munis du livret de famille des parents et de leur carte nationale d'identité.

ÉLECTIONS 2012

Elections présidentielles :

- Premier tour : dimanche 22 avril.
- Deuxième tour : dimanche 6 mai.

Elections législatives :

- Premier tour : dimanche 10 juin.
- Deuxième tour : dimanche 17 juin.

ENTRETIEN DES HAIES

Les haies plantées en bordure du domaine public doivent être correctement élaguées.

D'une part, pour ne pas gêner le déplacement des piétons et, d'autre part, pour des raisons de visibilité à proximité des carrefours. Pensez-y.

Il en va de même pour les haies séparatives de propriétés qui ne doivent pas dépasser 2 m de hauteur.



TERRAINS

À DÉBROUSSAILLER

Les propriétaires et ayants droit sont tenus d'entretenir leur terrain et de ne pas les laisser en friche. Ceci afin d'éviter la prolifération d'animaux nuisibles et les risques d'incendie en cas de sécheresse.

PORTABLES

Afin de ne pas être importuné par des correspondants sans scrupules

ou mal intentionnés, nous vous invitons à prendre deux précautions avant de vous séparer de votre vieux portable.

Si vous souhaitez remettre votre portable à une association caritative pour réutilisation, ces deux précautions sont toujours recommandées :

1. Vider l'appareil de sa mémoire vive.
2. Enlever la carte SIM et la détruire si vous ne voulez pas l'utiliser dans un nouvel appareil.

Ainsi vous éviterez des appels... surprenants.

SOLLICITATIONS TÉLÉPHONIQUES

Enquêtes... Sondages... Propositions commerciales... Vous avez gagné un lot à retirer à... Prudence !

Rien n'est gratuit, derrière un cadeau il y a toujours une démarche commerciale.

Ne prenez pas d'engagement par téléphone. Exigez des propositions écrites que vous retournerez seulement si vous êtes intéressés. Cette attitude vous évitera peut-être quelques déboires.

Vous ne souhaitez plus être dérangé par des démarches sur votre téléphone fixe ou mobile ?

Inscrivez-vous dès maintenant sur Pacitel (www.pacitel.fr). Gratuite pour les consommateurs, l'inscription est valable trois ans. Elle ne vise que les numéros à usage personnel.

AFFICHAGE DES PERMIS DE CONSTRUIRE

L'affichage d'un permis de construire est obligatoire pendant deux ou trois mois avant de commencer les travaux. Il doit être visible par tous et positionné à la limite de la parcelle concernée.

Afin d'éviter toute contestation pour non-respect de cette obligation, il vous est possible de faire constater son exécution par huissier. Cette démarche n'étant pas gratuite nous vous proposons de procéder autrement :

1. Achetez un journal daté du jour.
2. Procédez à l'affichage à la limite de la parcelle en respectant les dimensions imposées.

3. Faites-vous photographier par un ami entouré de deux témoins derrière le panneau en brandissant le journal du jour sur lequel vous aurez entouré la date.

4. Après tirage de la photo, faites-la dater et signer par les témoins. Mettez-la dans une enveloppe affranchie en recommandé à votre nom et postez.

5. A la réception de ce courrier, **n'ouvrez pas l'enveloppe**, classez-la dans votre dossier permis de construire à toutes fins utiles. La preuve est là.

DIVAGATION DES CHIENS

Suite à de nombreuses plaintes reçues en mairie concernant la divagation des chiens, de jour et de nuit, dans les différents quartiers de la commune, il est demandé aux propriétaires d'empêcher l'errance de leurs animaux par tout moyen en leur possession. Faute de quoi les services du chenil intercommunal seront sollicités et les dépenses ainsi générées seront à la charge du propriétaire ou de son gardien.

Tout doit être également fait pour limiter les aboiements intempestifs ou répétitifs de la race canine.

ECOWATT BRETAGNE

Cet hiver, face aux risques de coupures, apprenons à modérer notre consommation d'électricité.

Seulement 8 % de l'électricité consommée par les citoyens bretons est produite en Bretagne. La région est une véritable péninsule électrique. Lors de pics de consommation en hiver, les risques de saturation du réseau et de rupture d'alimentation électrique sont réels.

La démarche Ecowatt a pour enjeu de vous sensibiliser à cette situation énergétique et de vous inciter à procéder aux bons gestes énergie pour apprendre à modérer votre consommation d'électricité.

Vous aussi, devenez EcoW'acteur.

Rien de plus simple ! Rendez-vous sur www.ecowatt-bretagne.fr

Inscrivez-vous pour recevoir gratuitement les alertes EcoWatt. Relayez l'information et faites connaître la démarche EcoWatt autour de vous.

ACTIVITÉS ARTISANALES

Depuis quelques mois, de nouveaux artisans se sont installés sur la commune, soit dans la zone artisanale, soit à domicile ou encore sur le parking de covoiturage.

Nous leur souhaitons la bienvenue et leur exprimons tous nos vœux de réussite.

ZONE ARTISANALE

LANN VRIHAN

→ **M. JOUANNO**, entreprise de **couverture, zinguerie**, s'est installé rue Lior-Vraz, dans les anciens locaux de M. Le Godec. Tél. 02.97.48.24.59 ou 06.66.68.96.

→ **M. SIMON** a repris à son compte l'entreprise de **menuiserie** de M. Guitton, rue Lior-Vraz, "**Les Cuisines du Golfe**". Tél. 02.97.26.41.71, fax 02.97.26.42.49.

→ **M. Fabien GENOUEL**, co-gérant de la société **ACP**, Artisans et Créateurs en Publicité, **communication visuelle tous supports**. Tél. 02.97.67.68.95, ou 06.58.08.41.35.

À DOMICILE

→ **ABRIKEZ**, artisans **électricité, plomberie, chauffage**, installation et dépannage, 4, impasse des Chênes. Tél. 02.97.47.22.22.

→ **GUILLEMIN PAYSAGISTE**, **création et entretien de jardins**, 31, rue du Bois-des-Prés. Tél. 02.97.26.45.55 ou 06.75.55.23.29.

PARKING DE COVOITURAGE

→ **RV, salon de coiffure mobile**, le lundi de 9 à 12 heures et de 14 à 19 heures le vendredi de 14 à 19 heures. Tél. 06.68.23.56.56.

→ **LE PETIT ROZELL** (à partir du mois d'avril), **crêpes et galettes à emporter**, le vendredi de 11 à 19 h. La crêperie s'invite à domicile sur demande. Tél. 06.59.23.67.84.

DÉCLARATION DE RUCHERS : UNE DÉMARCHE OBLIGATOIRE

La déclaration annuelle des ruchers est obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2010 et ce dès la première ruche. L'objectif ? Recenser la répartition des ruches sur le territoire et contri-

buer à une meilleure coordination de la surveillance sanitaire des abeilles. Un geste civique qui peut s'avérer très utile en cas de crise sanitaire.

Comment procéder ? La déclaration des ruchers se fait, pour une première fois, sur un formulaire CERFA n° 13995*01 disponible auprès du Groupement de Défense Sanitaire (GDS), puis par la suite préférentiellement par téléprocédure.

Contact : GDS Morbihan, 8, avenue Edgar-Degas, BP 110, 56003 Vannes Cedex. Tél. 02.97.63.09.09, mél gds56@gds56.asso.fr



UNE « AIDE TRAVAUX » POUR UN LOGEMENT ÉCONOME

De plus en plus de ménages consacrent plus de 10 % de leurs ressources à payer leurs factures d'énergie. C'est pourquoi Vannes agglomération soutient le programme Habiter mieux, initié par l'État aux côtés des collectivités territoriales. Le programme consiste en un accompagnement personnalisé technique et financier pour aider les propriétaires occupants à réaliser des travaux de rénovation thermique. Une aide forfaitaire de 2 600 € peut être versée en complément des aides aux travaux classiques de l'Agence nationale de l'habitat.

Pour bénéficier de l'aide d'Habiter mieux, les conditions sont les suivantes :

- le particulier doit être propriétaire occupant d'un logement de plus de quinze ans,
- les travaux ne doivent pas dépasser un certain montant,
- il faut améliorer d'au moins 25 % la performance énergétique du logement.

Pour tous renseignements, contactez : **ANAH Délégation locale du Morbihan**, 113, rue du Commerce, BP 520, 56019 Vannes Cedex. Tél. :

02.97.68.12.91. Horaires d'ouverture : de 9 h à 11 h 30, lundi, mardi, jeudi, vendredi.

PRÉVENTION TROUBLES MUSCULO-SQUELETTIQUES



Les risques :

- ✎ Surcharge aiguë des tissus impliqués et des composants articulaires.
- ✎ Fatigue des muscles.
- ✎ Usure des tendons, des épaules et des membres supérieurs.
- ✎ Pathologie dégénérative de la colonne lombaire en particulier.



- ✓ Soulever les charges près du corps, à deux mains.
- ✓ Plier d'abord les jambes puis les étendre tout en maintenant le tronc bien droit.
- ✓ Utiliser la force des membres inférieurs.
- ✓ Eviter de travailler dans une posture où le tronc est incliné latéralement ou en rotation.
- ✓ Utiliser si possible des outils d'aide (élevateurs, monte-charges, diables...) ou porter à deux les charges lourdes ou peu maniables.



LA PRÉFECTURE ÉLARGIT SES HORAIRES D'ACCUEIL DU PUBLIC

A compter du 21 novembre 2011, les services de la Direction de la Réglementation et des Libertés publiques (délivrance de tous les titres), situés place de la République à Vannes, seront ouverts au public selon les horaires suivants :

- Lundi 8h30/12h, 13h30/16h.
- Mardi 8h30/12h.
- Mercredi 8h30/12h.
- Jeudi 8h30/12h.
- Vendredi 8h30/12h, 13h30/16h.

Les dossiers adressés par courrier postal seront traités pendant les heures de fermeture des services, soit les mardi, mercredi et jeudi après-midis.

L'accueil téléphonique pour les principaux titres est assuré aux horaires suivants :

- **Certificats d'immatriculation** : tous les jours de la semaine de 13h30 à 16h30. Tél. 02.97.54.86.86.

- **Permis de conduire et commissions médicales** : tous les jours de la semaine de 13h30 à 16h30. Tél. 02.97.54.86.93.

- **Carte Nationale d'Identité** : à la mairie du domicile du demandeur ou sur le site du ministère de l'intérieur, www.interieur.gouv.fr rubrique « vos démarches » avec le numéro d'enregistrement communiqué par la mairie.

- **Passeports**.

- **Étrangers** : tous les jours de la semaine de 13h30 à 15h30. Tél. 02.97.54.86.39.

En dehors de ces horaires, vous pouvez consulter le site internet de l'État : www.morbihan.gouv.fr pour toutes vos démarches.

Les photographies destinées à la délivrance des passeports, des cartes nationales d'identité et autres titres sécurisés doivent désormais être réalisées par un professionnel de la photographie.

DES ÉCHANGES SANS SEL

Il y a quelque temps, nous vous avons invités à participer à un réseau

d'échanges de savoirs... sans succès. Aujourd'hui, c'est une démarche similaire, plus concrète, que nous vous présentons : les Systèmes d'Echanges Locaux (SEL). Ce sont des réseaux de personnes qui échangent des biens, des services, des savoirs et des savoir-faire, sans qu'il ne soit jamais question d'argent.

Ce système d'échange multilatéral facilite les contacts humains et s'enrichit des offres et propositions de chacun. Vous pouvez ainsi, par exemple, bénéficier de l'intervention gratuite d'un menuisier pour poser quelques étagères en échange d'une prestation de jardinage...

Retrouvez tous les contacts de cette association en Morbihan sur le site collectif des SEL de Bretagne : <http://netoos.org/bretsel/>

LA RETRAITE POUR PÉNIBILITÉ

Un dispositif de retraite pour pénibilité a été créé par la réforme de 2010, permettant aux assurés, sous certaines conditions, de partir dès 60 ans sans décote.

Pour cela, l'assuré doit justifier :

- d'une incapacité permanente résultant d'une maladie professionnelle ou d'un accident du travail (hors accident de trajet) ayant entraîné des lésions identiques à celles indemnisées au titre d'une maladie professionnelle;

- d'un taux d'incapacité permanente

- supérieur ou égal à 20%, ou

- supérieur ou égal à 10% et inférieur à 20%, avec une exposition pendant au moins dix-sept ans à un ou plusieurs facteurs de risques professionnels.

Selon les situations, les avis du médecin-conseil régional et/ou d'une commission spécifique pluridisciplinaire (composée de la Directrice de la Carsat, du médecin-conseil régional, de l'ingénieur conseil régional, d'un praticien hospitalier et du direc-

teur de la Directe, ou de leurs représentants) seront nécessaires pour pouvoir bénéficier de ce dispositif.

Pour obtenir davantage de précisions, n'hésitez pas à consulter le site internet www.lassuranceretraite.fr

DROITS DES FEMMES



Le CIDFF du Morbihan a pour mission de valoriser la place des femmes dans la société, d'accompagner leur autonomie et la reconnaissance de leurs droits dans les domaines économique, professionnel, social, juridique et familial.

Ses activités sont les suivantes :

- **Informations juridiques (droit de la famille, du travail, des étrangers...).**

- **Bureau d'Accueil des Victimes de violences (conjugales, intra familiales, au trava...)** : premier niveau d'écoute, information et accompagnement administratif et juridique.

Concernant ces deux actions, des permanences sur rendez-vous sont mises en place à Vannes dans les locaux de l'association, 9, avenue Jean-Marie Bécél, les lundis, mardis et vendredis après-midi.

- **Information et accompagnement vers l'emploi et la formation en individuel et en collectif.**

Pour cela, des permanences individuelles sur rendez-vous sont organisées à Vannes dans les locaux de l'association, 9, avenue Jean-Marie Bécél, un vendredi sur deux.

Pour tous renseignements et inscriptions, contacter Céline Benoit, directrice cidff.morbihan@gmail.com ou Orlane Duval, juriste à l'adresse suivante juriste.cidff56@gmail.com

COMMISSION INFORMATION ET COMMUNICATION - Edition de «La Garzette»

Présidente : M^{me} Josiane BOYCE. - Membres du Comité de rédaction : Dominique ALOS, Victoria BAR-BIZET, Valérie BURGARD, Michèle-Paule CARO, Nicolas CAUDAL, Michel GUILBERT, Evelynne LAIGO, Loïc LEBERT, Olivier LEGANGNEUX.

Réalisation technique / Maquette, mise en page : Michel GUILBERT.

Lecture : Victoria BAR-BIZET. - Photo de couverture : Ch. CHARON Image- Air ©